

Zeitschrift: Schweizer Ingenieur und Architekt
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 104 (1986)
Heft: 42

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours d'architecture : maison d'arrêts et de préventive de La Côte (Vaud)

Il est des sujets qui ne soulèvent pas l'enthousiasme des créateurs. Le projet d'une nouvelle prison est sans doute de ceux-ci ; comment expliquer, en effet, que 62 inscriptions aient été recueillies, et que seulement 27 projets (44%) soient parvenus à l'organisateur ? En plus des questions habituelles qui se posent dans l'étude de n'importe quel projet, il s'agissait ici d'imaginer la vie des détenus (hommes ou femmes) à l'intérieur des bâtiments, la manière dont pouvait s'accomplir le travail du personnel de surveillance et aussi – et peut-être surtout – les rapports que pourraient entretenir les bâtiments du centre et ceux du voisinage immédiat. « Il s'agit d'éviter de tomber dans les deux extrêmes qui se présentent : le village de vacances, ou le cachot du Moyen Âge » déclara le président du jury, l'architecte cantonal Jean-Pierre Dresco.

Pourquoi cette prison de La Côte ?

La vétusté de la prison de Morges, la plus vieille de toutes celles encore en fonction dans le canton, a soulevé des remarques de différents milieux ; les conditions d'hygiène sont en dessous de la limite du supportable, et le Tribunal fédéral lui-même a relevé que le Conseil d'Etat du canton de Vaud ne mettait pas beaucoup d'énergie à trouver une solution, suite à la réclamation formulée par un détenu qui a fait un long séjour à la prison de Morges.

Le conseiller d'Etat Jean-François Leuba exposa également, lors d'une conférence de presse tenue le 17 mars 1986, la situation d'ensemble des prisons vaudoises. Si les journées de détention étaient au nombre de 166 000 environ en 1969, elles n'étaient plus que de 130 969 en 1980 ; mais on constate alors que cette diminution a cessé, et que la courbe est montée à nouveau pour atteindre 179 684 journées en 1985, soit un chiffre supérieur à celui constaté vers les années 70 ! Ce phénomène n'est pas particulier au canton de Vaud, ni même à la Suisse. Il s'agit d'une constatation que l'on peut faire dans toute l'Europe. La surpopulation des prisons françaises ou italiennes est bien connue, et ici on n'a plus grand-chose à envier à nos voisins !

A cela s'ajoute l'obligation, pour le canton de Vaud, de construire un établissement pour femmes, compte tenu du concordat intercantonal sur l'exécution des peines et mesures passé à cet effet. Jusqu'ici, grâce à une convention signée avec le canton de Berne, nos concitoyennes allaient purger leur peine à Hindelbank ; mais le « délai d'attente » pour être

accepté dans cet établissement est incroyablement long : Hindelbank affiche complet pour une période de six à huit mois ! Dès lors, se pose la question de la relation entre le châtement prononcé et son exécution.

Enfin, la prison de La Côte contribuera à la décentralisation des établissements du canton, les autres se trouvant à Lausanne, Vevey, et dans le Nord vaudois ; outre la facilité et la sécurité plus grande sur le plan des transports, il faut relever qu'il est toujours important de ne pas grouper tous les membres d'une même bande sous un toit commun.

L'une de nos consœurs a cependant posé la question de savoir s'il était opportun de construire un tel complexe, ou s'il ne valait pas mieux décriminaliser la consommation de drogues douces. Il lui a été répondu que Lonay était prévu essentiellement pour la préventive, afin de décharger la prison du Bois-Mermet, surpeuplée ; l'augmentation de la petite délinquance est telle que la justice ne parvient à suivre qu'avec peine, et que la décriminalisation de la consommation de drogues douces ne ferait que déplacer le problème, tant il est vrai que le toxicomane est quasi fatalement attiré vers la consommation de drogues dures qui, elle, restera à n'en pas douter, punissable. « Actuellement, les prisons vaudoises regorgent de pensionnaires, et faute d'y trouver de la place pour tous les malfaiteurs, la police doit parfois renoncer à exécuter certaines opérations dans le milieu ! » Cet aveu d'impuissance du conseiller d'Etat Leuba paraît à lui seul justifier la construction de la MAP de Lonay !

Comment le système pénitentiaire vaudois est-il perçu par les citoyens ?

Bien imprudent qui se risquerait à répondre à cette question ! De nombreux avatars – dont certains très récents – ont donné une mauvaise image à l'opinion

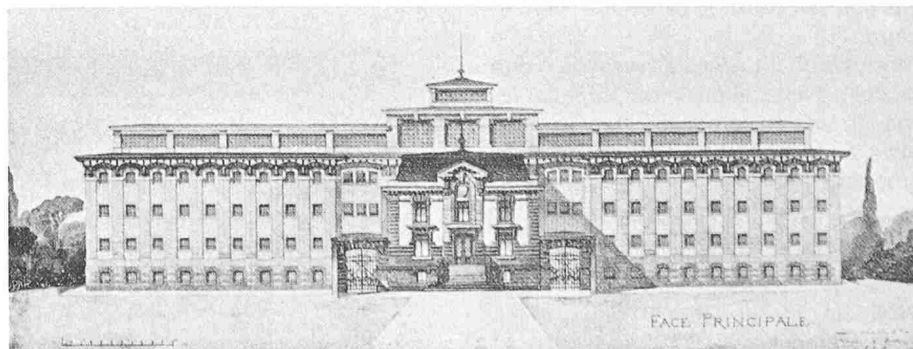
publique. Le petit ouvrage « Six morts sur ordonnance » édité par *Tout Va Bien Hebdo* et l'Association vaudoise des médecins progressistes posait quelques questions embarrassantes : on dénombra, en effet, 6 morts en six mois dans les prisons vaudoises entre novembre 1980 et avril 1981 ; au cours d'une conférence de presse tenue le 24 août 1981, le chef du Département de la justice, de la police et des affaires militaires fournit à l'opinion publique les explications officielles sur cette série de décès en prison ; la *Tribune Le Matin*, journal ne craignant pas le sensationnalisme, écrivait le commentaire suivant : « Bien maigre, la conférence de presse de M. Leuba ! Les explications données sur les causes des décès en prison laissent sur sa faim, et les trois « morts naturelles » restent, en fin de compte, mystérieuses. Maigres aussi, pour ne pas dire inexistantes, les propositions de M. Leuba pour éviter les dépressions ou les suicides en milieu carcéral. Troubles et laconiques enfin ses réponses à certaines questions précises. » Il appartient donc aux autorités pénitentiaires de rétablir une confiance fortement ébranlée par ces décès et d'autres faits relatés par la presse.

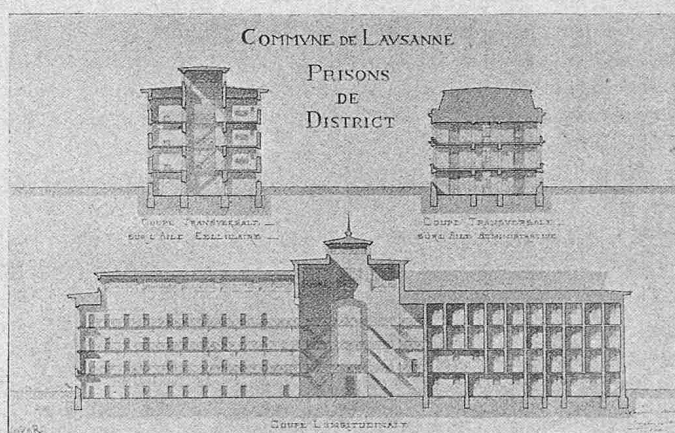
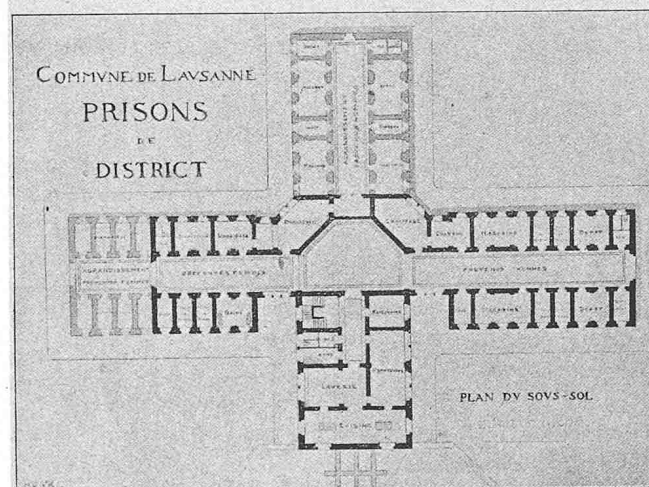
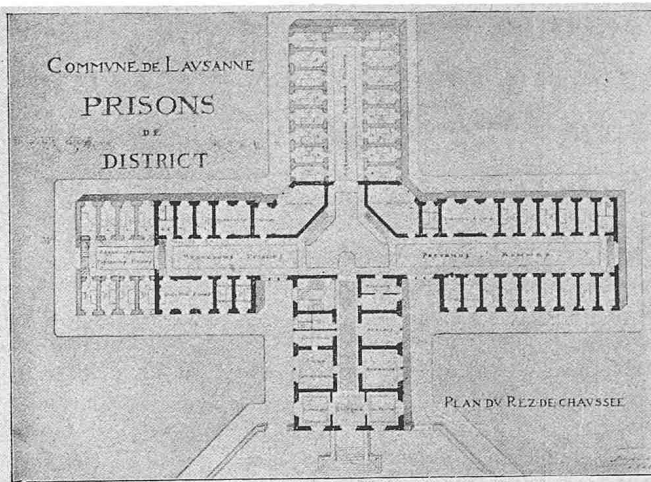
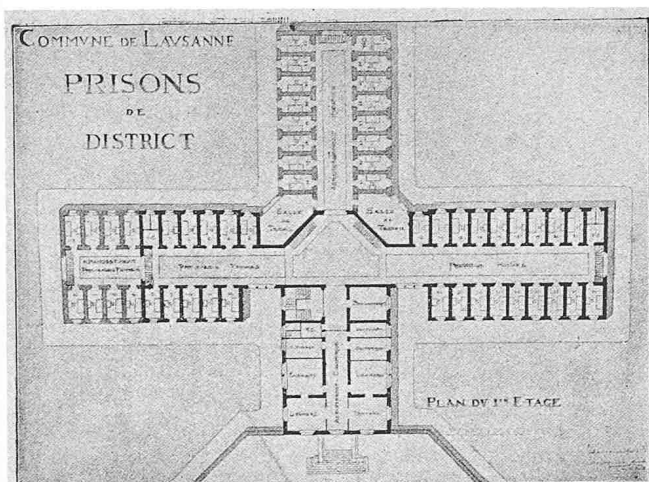
Evolution de la typologie des bâtiments pénitentiaires

S'adressant aux deux lauréats Fonso Boschetti et Ivan Kolecek, M. Leuba leur déclara : « Je vous souhaite de faire preuve d'autant de maîtrise que vos confrères qui ont construit le Bois-Mermet ; en effet, quatre-vingts ans après sa mise en service, celui-ci continue à remplir ses fonctions ! »

Dans le numéro 8 du *Bulletin technique de la Suisse romande* du 20 avril 1902, étaient présentées les nouvelles prisons de district, soit le Bois-Mermet. Nous ne résistons pas au plaisir de vous présenter ici ce qui avait été publié alors ! On constatera que le projet était celui d'un bâtiment panoptique, dans la tradition de ce qui avait été proposé en Angleterre au cours du XIX^e siècle. Les bâtiments panoptiques étaient ceux qui offraient la possibilité de contrôle simplifié et fiable de l'ensemble, avec un personnel réduit. La

Façade de la prison du Bois-Mermet, à Lausanne (BTSR, n° 8 du 20 avril 1902).





Les plans des prisons de district du Bois-Mermet, tels que le présentait notre revue en 1902.

célèbre prison de la Santé, construite par Vaudremier en 1864, était conçue selon le même principe. Actuellement, les systèmes de surveillance électroniques autorisent toute souplesse au plan; rappelons ici que les installations de sécurité du Bois-Mermet comportent notamment une installation d'interphone et de caméra vidéo à l'entrée, un champ sismique ceinturant le bâtiment, un éclairage puissant balayant l'espace compris entre le bâtiment et le mur d'enceinte associé à un éclairage à infrarouge, des lignes téléphoniques à ondes hertziennes, etc.; mais cela n'empêche pas que l'on s'évade encore de cet établissement, et que toutes ces mesures prises vont peut-être pousser certains détenus à d'autres modes d'évasion (prise d'otage par exemple), augmentant d'autant le risque que pourrait courir le personnel pénitentiaire.

Alors, plutôt un *village de vacances* qu'un cachot? Nous allons voir ce que les concurrents ont proposé.

Mais, auparavant, revenons au concours proprement dit.

Admission des projets

Composition du jury

Président: M. Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal.

Membres: M. Henri Auberson, ancien chef du service pénitentiaire, Mex.

M^{me} Lydia Bonanomi, architecte, Lausanne.

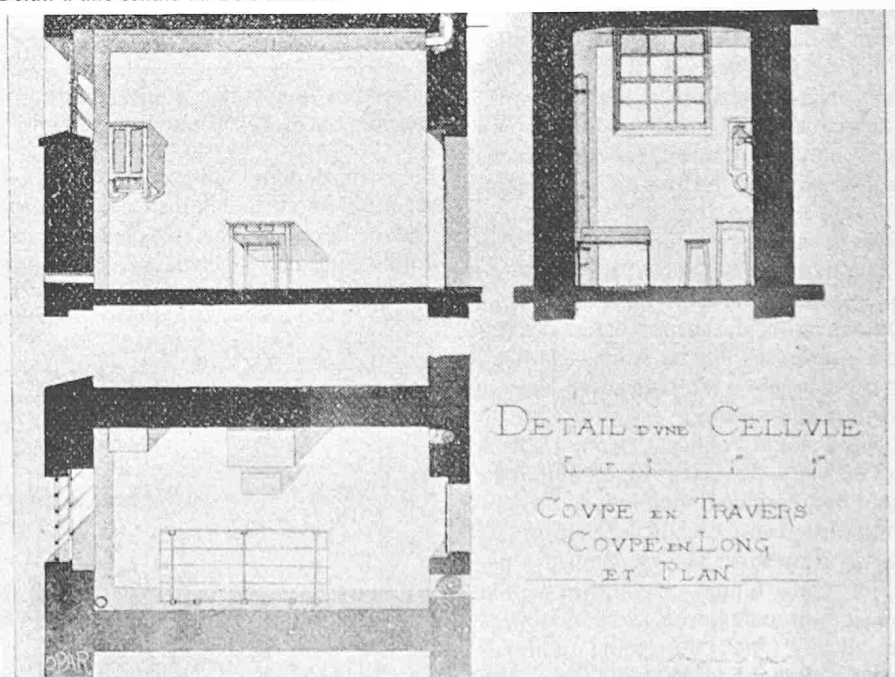
MM. Michel Hentsch, chef du service pénitentiaire; Kurt Kamm, architecte, service des bâtiments du canton de

Berne; Marc Mozer, architecte, Genève; Michel Piolino, médecin, Lausanne.

Suppléants: M. Alexandre Antipas, architecte, service des bâtiments de l'Etat de Vaud.

M^{me} Ariane Vuagniaux-Perrenoud, assistante sociale, Donneloye.

Détail d'une cellule du Bois-Mermet.



Le jury a décidé d'exclure des prix quatre projets (15%) présentant des défauts jugés graves.

Puis le jury procède à un premier tour de jugement, à l'issue duquel il élimine 11 projets (40%).

Au cours du deuxième tour, le jury élimine 8 projets (30%).

Il retient enfin 8 projets (30%) qu'il classe ainsi:

1^{er} prix, 14 000 francs: MM. F. Boschetti et I. Kolecek, architectes, à Lausanne.

2^e prix, 12 000 francs: MM. C. Paillard et R. Bass, architectes, à Zurich.

3^e prix, 10 000 francs: MM. P. Jampen et J.-P. Cornaz, architectes, à Yverdon et Montréal.

4^e prix, 8 000 francs: M. D. Salzmann, architecte, à Moudon.

5^e prix, 7 000 francs: M. E. Guex, architecte, à Genève.

6^e prix, 6 000 francs: réalisations scolaires, M. R. Weber, architecte, à Lausanne.

7^e prix, 5 000 francs: Suter & Suter SA, architectes, à Lausanne.

En outre, le jury a décidé de procéder à l'achat du projet de MM. M. Bevilacqua et H. Zentner, architectes, à Lausanne, pour un montant de 4 000 francs.

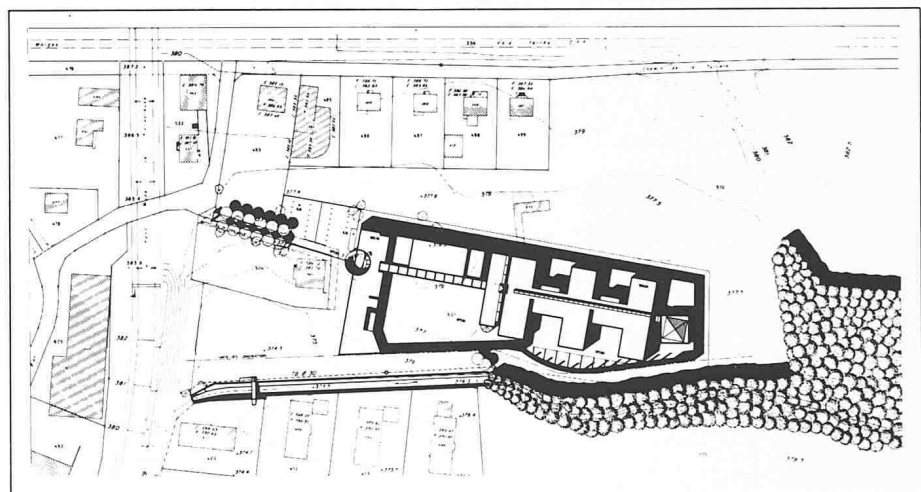
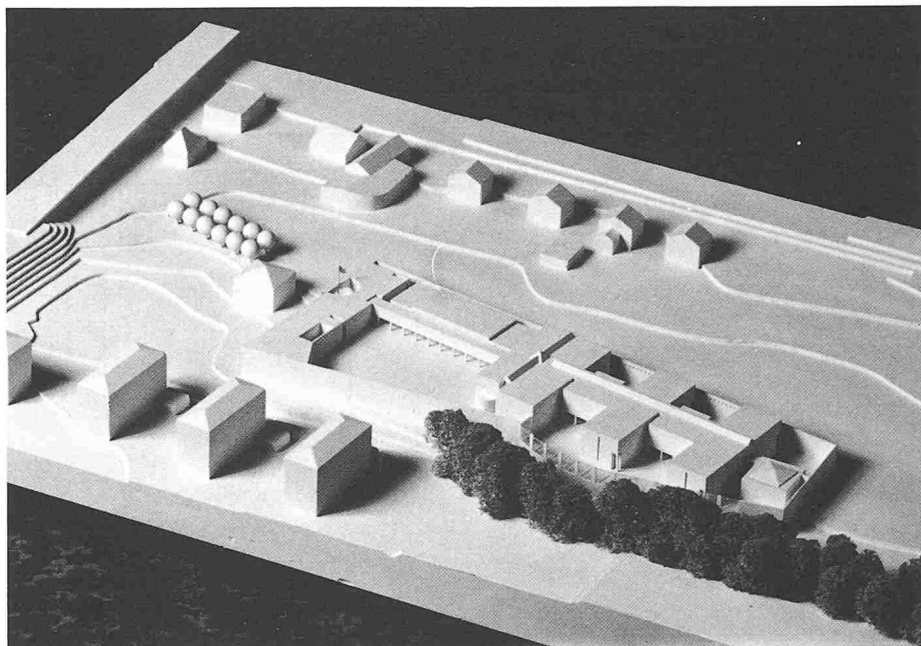
Le jury recommande au maître de l'ouvrage le projet classé au 1^{er} rang pour l'exécution.

1^{er} prix (14 000 Fr.): **Fonso Boschetti et Ivan Kolecek**, Lausanne; collaborateurs: **Helena Kolecek, Martin Wagner, Denis Woeffrey**

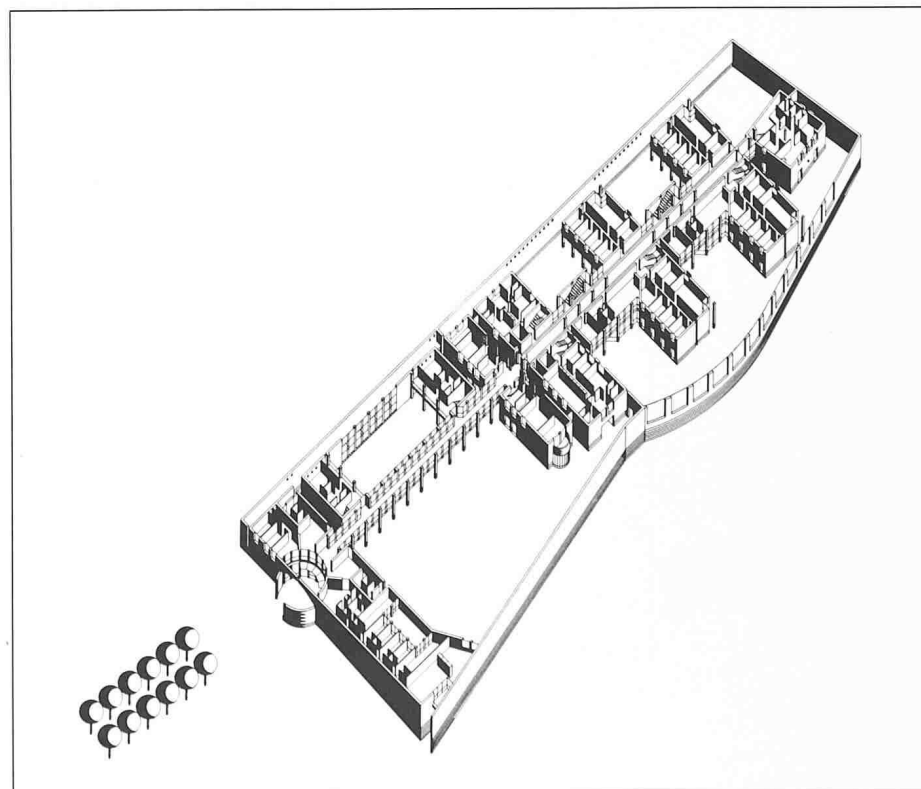
Extrait du rapport du jury

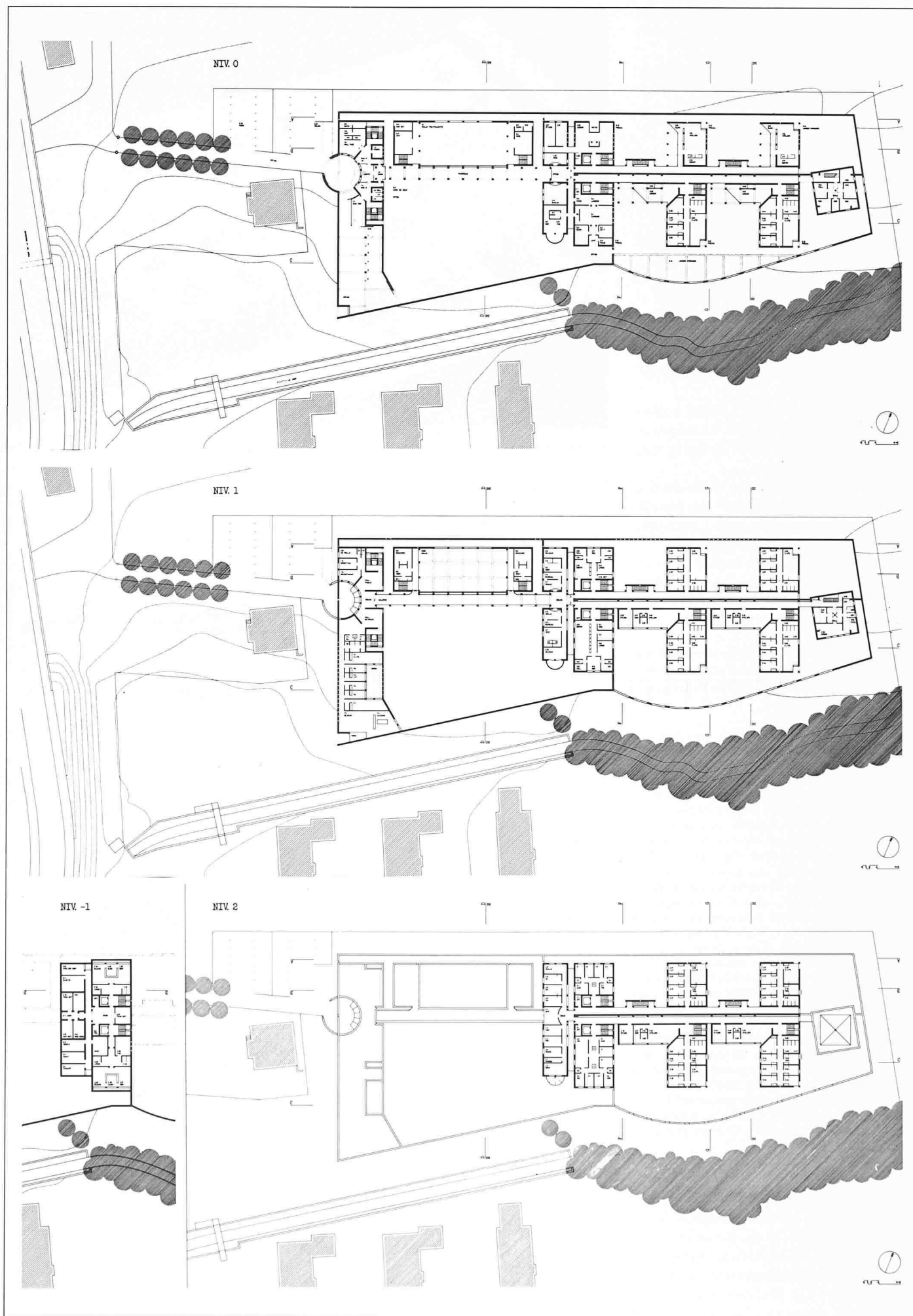
L'occupation de la partie bâtie du terrain est très bonne et la partie ouest reste libre. Comme la partie cellulaire est concentrée à l'est du terrain, les conflits avec le voisinage sont limités. L'enceinte, combinée à l'ouest avec le bâtiment de réception et traitée de manière subtile dans sa partie sud, ne présente pas les mêmes qualités du côté nord où elle passe trop près des bâtiments sans s'y intégrer. Le concept de ce projet est extrêmement clair, basé sur un axe longitudinal qui dessert très logiquement les secteurs, à savoir entrée, salle polyvalente, services communs puis – de part et d'autre de cet axe – les unités cellulaires pour terminer par le pavillon des mères avec enfants. Les espaces extérieurs sont bien définis et de proportions harmonieuses, mais les deux cours des hommes, situées au nord de l'axe sont défavorisées par rapport à celles des femmes, favorablement orientées au sud. L'organisation générale des secteurs est excellente. Une fois passé le double couloir central, un peu long, les circulations propres aux unités sont bien traitées en combinaison avec les locaux des loisirs. La volumétrie du projet est très bonne, en particulier dans toute la partie située au sud de l'axe central; elle propose une heureuse succession de constructions et d'espaces ouverts. La construction est simple; les trois secteurs de la 2^e étape peuvent se réaliser sans complications.

Voilà un projet qui s'inscrit dans la ligne du rationalisme; il faut souligner, outre la grande variété et la qualité des espaces tant intérieurs qu'extérieurs, une grande sensibilité dans la progression des zones, allant du public au plus carcéral, bien que les couloirs soient très longs.



1^{er} prix: plan de situation.

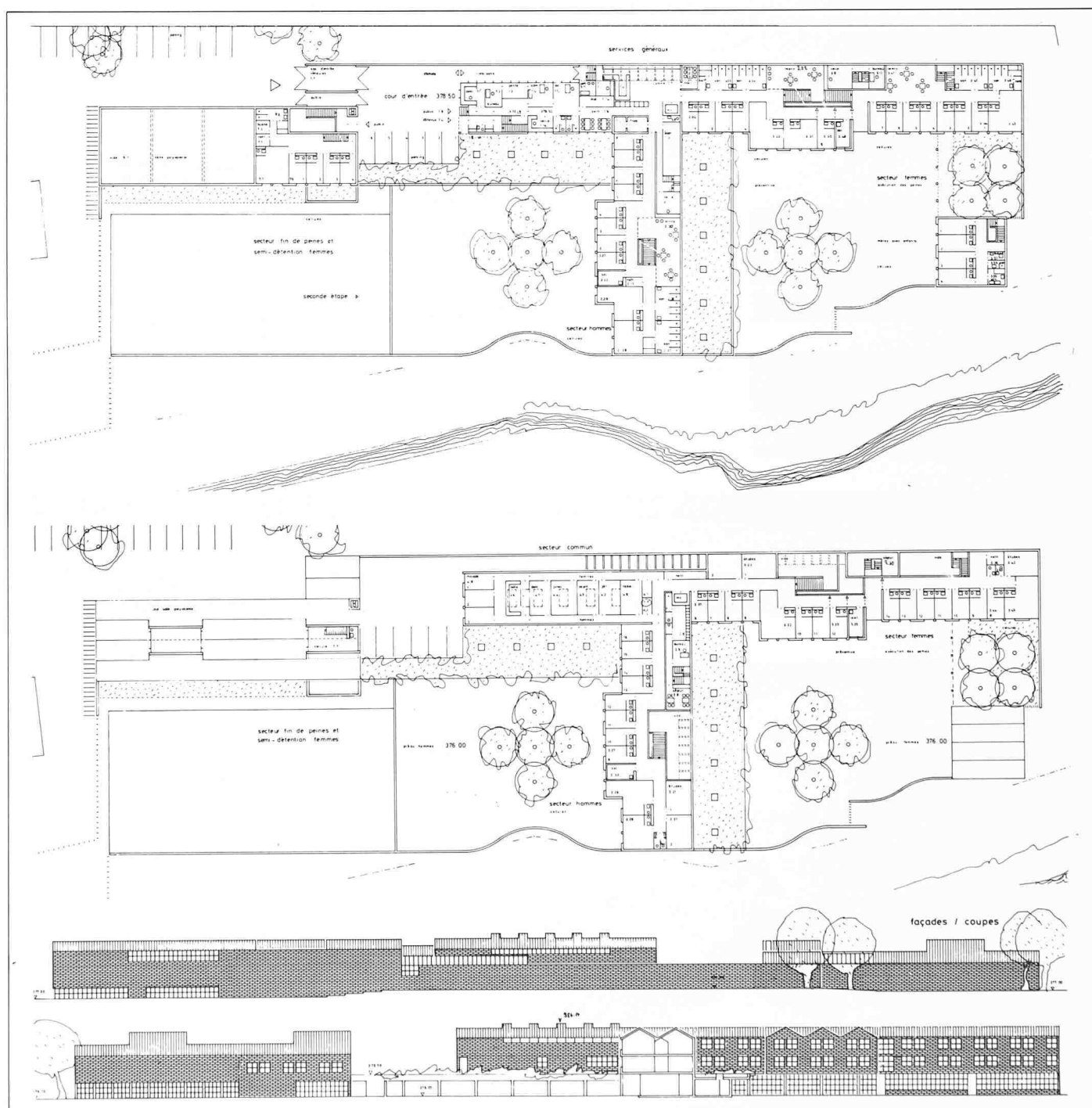
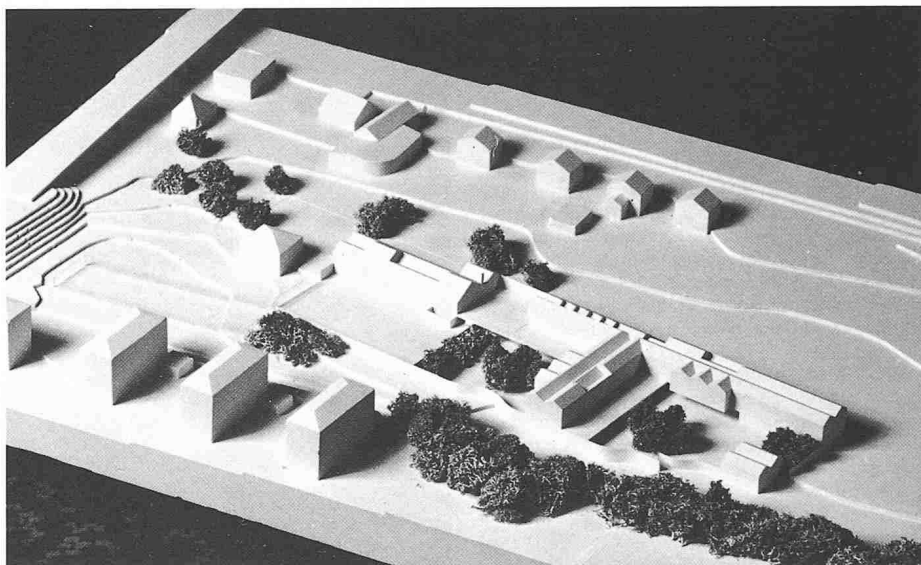




2e prix (12 000 Fr.): **Claude Paillard et Robert Bass**, Zurich; collaborateurs: **Nefise Abali, Ruedi Bass, Pavel Kasik, Corina Pinna**

Extrait du rapport du jury

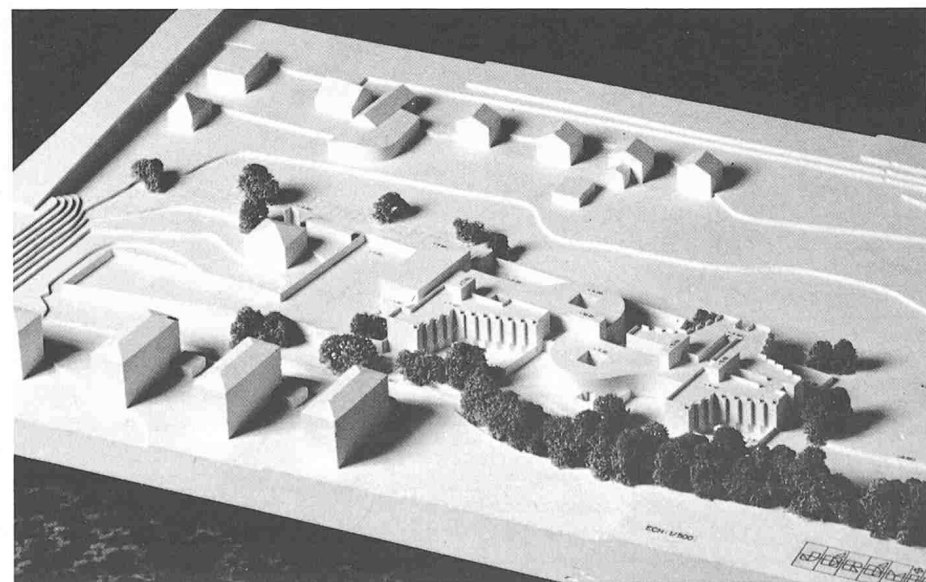
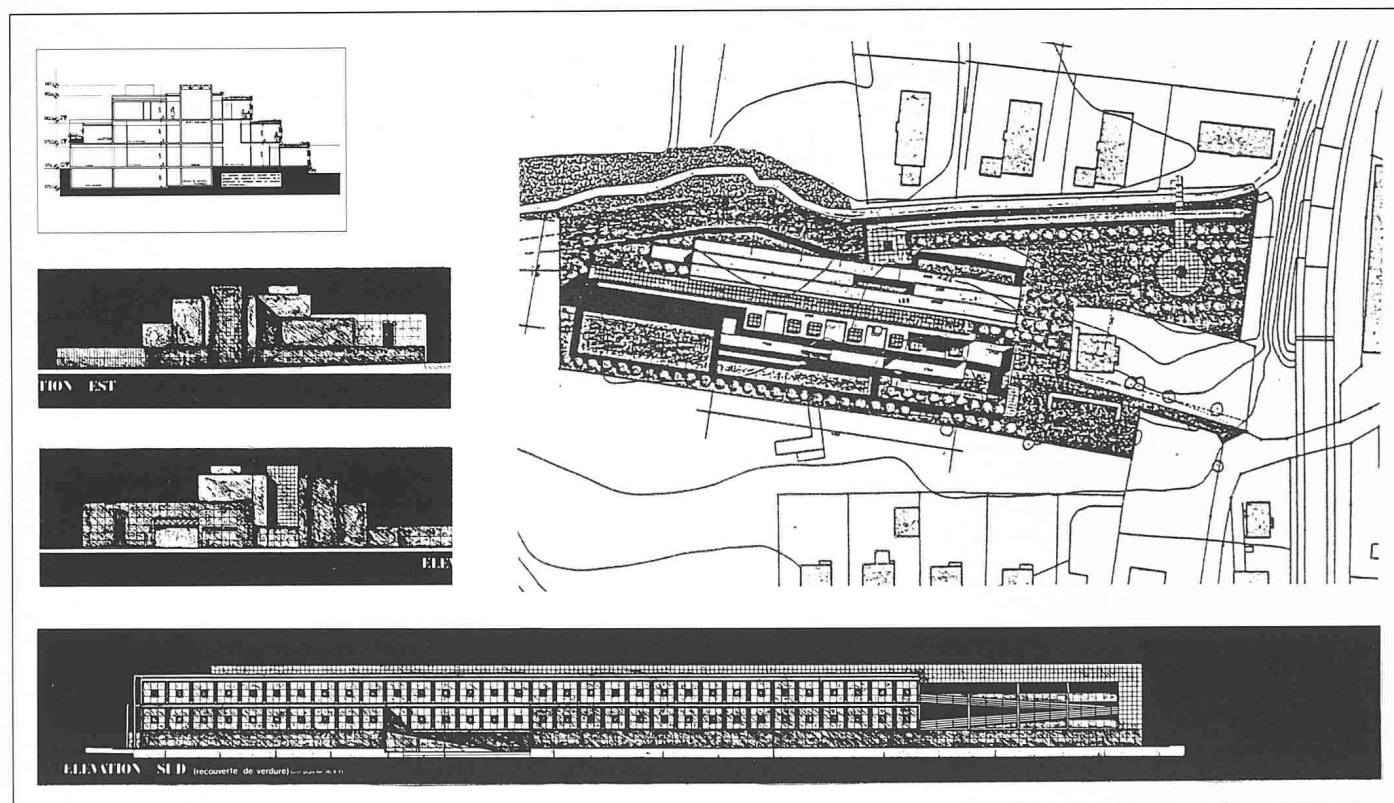
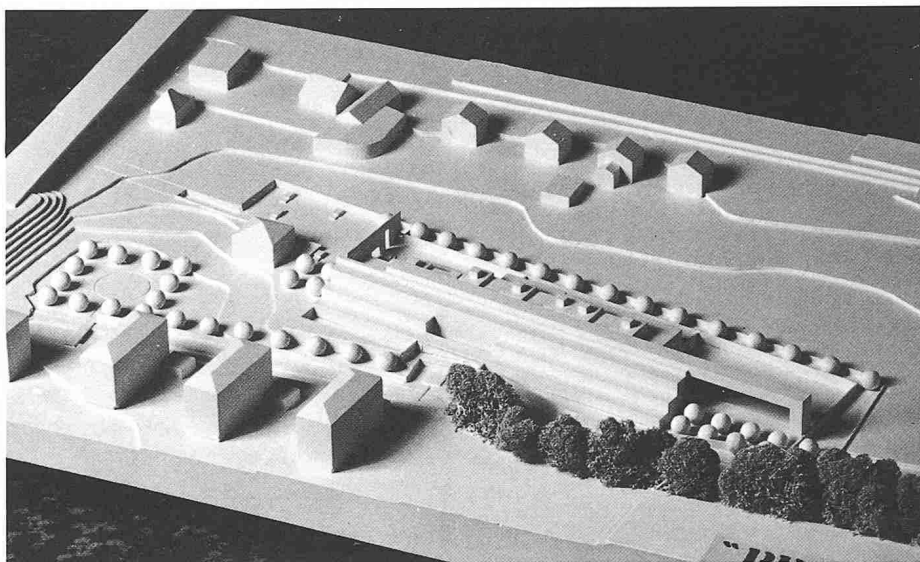
L'occupation proposée du site est particulièrement heureuse puisque la majorité de la construction longe la limite nord du terrain et s'ouvre généreusement au sud sur les vastes préaux et l'aire de jeux, ce qui permet une orientation très favorable de l'ensemble des cellules. Le rapport avec l'environnement est excellent et le dégagement par rapport aux immeubles locatifs est maximum. Cependant, cet avantage est en partie compromis par la possibilité de vue sur l'aire de jeux, sur le préau des hommes et sur les cellules. Le dispositif entraîne d'autres désagréments importants de circulations: le personnel doit suivre des cheminements très compliqués. En revanche, les secteurs cellulaires sont bien organisés et facilitent un bon fonctionnement des activités quotidiennes. L'architecture du projet est simple et d'expression similaire pour l'ensemble des fonctions. La construction serait aisée.



3e prix (10 000 Fr.): **Pierre Jampen**, Yverdon/Montreal, et **Jean-Pierre Cornaz**, Gignin/Montreal

Extrait du rapport du jury

Le projet occupe de manière optimum le terrain disponible laissant libre l'ouest de la parcelle. Le découpage en plan et en coupe crée un bon rapport des masses avec le voisinage, rapport qui toutefois expose aux blocs voisins la totalité des cellules. Le bâtiment, un bloc linéaire aux masses découpées et superposées au sud en une série de terrasses, est distribué par un réseau de circulations parallèles se terminant par une rampe largement développée donnant accès à l'aire de jeux. Les unités sont bien organisées, mais sont desservies par des couloirs étroits et longs. Le principe d'un bâtiment en terrasses conduit dans ce cas à l'existence de circulations et d'un certain nombre de locaux peu ou pas éclairés. L'orientation des cellules favorable aux détenteur(e)s se fait aux dépens de la qualité des espaces intérieurs. Les volumes de ce projet sont bien maîtrisés; sa construction répétitive est aisée à réaliser malgré les habituelles embûches des terrasses.



4e prix (8000 Fr.): **Etudes d'installations SA**; **Daniel Salzmann**, Moudon

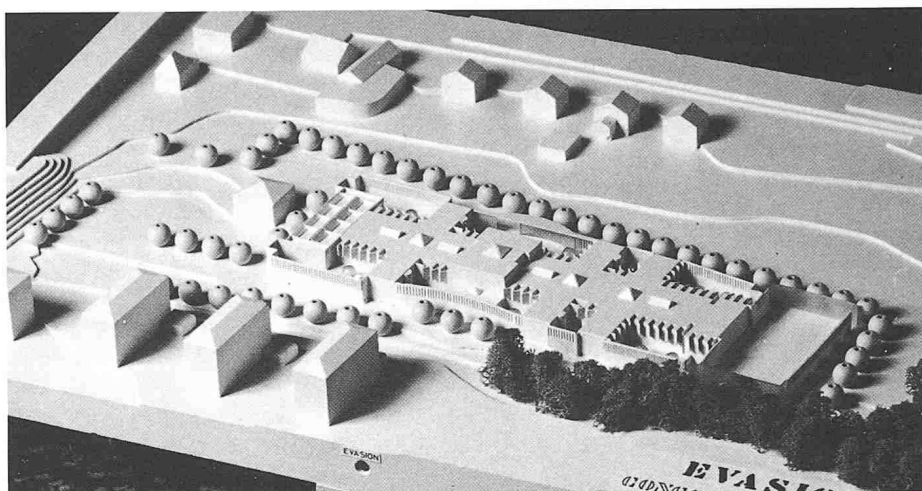
Extrait du rapport du jury

La disposition dans le terrain est judicieuse ainsi que la participation du bâtiment à la formation d'un mur d'enceinte dont le développement toutefois autour du jardin potager et du terrain de sports paraît exagéré et crée l'image carcérale que par ailleurs le bâtiment réussit à éviter. L'auteur a cherché à exprimer le programme au moyen de formes spécifiques à chaque fonction, notamment les corps de services généraux, les unités cellulaires et la salle polyvalente. Une telle adéquation formelle au programme risque d'entrer en contradiction avec d'inévitables évolutions futures du bâtiment. L'organisation et le fonctionnement général sont bons. Le jeu des formes du bâtiment fausse, d'une part, l'échelle de l'ensemble et provoque, d'autre part, un morcellement des espaces extérieurs qui ne sont pas toujours mis à profit. Le système constructif proposé est complexe.

5e prix (7000 Fr.): **Edmond Guex**, Genève;
collaborateurs: **Gerd Kirchhoff**, **Alvio Favero**, **Pierre Guex**

Extrait du rapport du jury

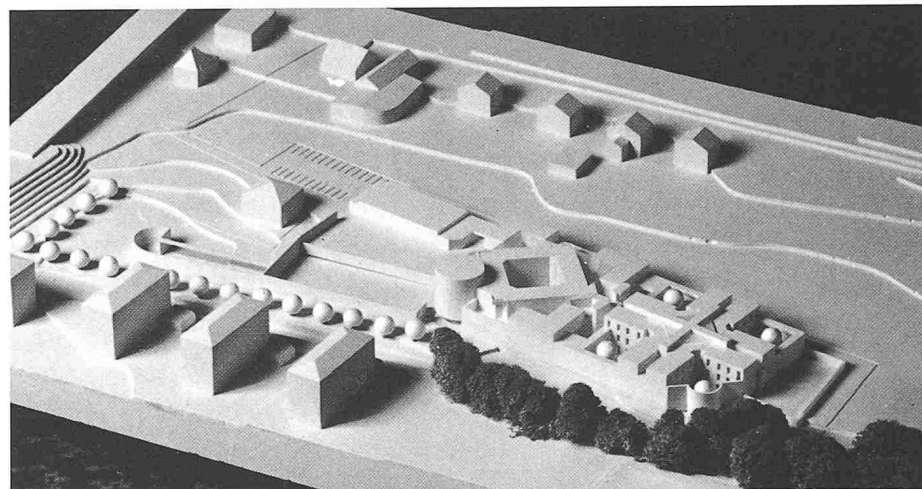
Le projet, très étalé, utilise l'ensemble du terrain sauf la partie ouest occupée par le parking. La faible hauteur de la construction ainsi que l'intégration de l'enceinte aux têtes des bâtiments donnent une image peu agressive pour l'environnement. Le projet, organisé de part et d'autre d'un axe longitudinal, a le désavantage de situer une partie importante des cellules vers le nord. Toutefois, ce parti permet une bonne organisation des secteurs et des circulations. Les unités cellulaires, bien aménagées, comportent une zone avantageuse pour les activités communes. Les cellules donnent vers l'extérieur, sur des cours limitées par l'enceinte. Par ailleurs, chaque cellule est complétée d'une loggia constituant un complément agréable.



6e prix (6000 Fr.): **Réalizations scolaires**, **Michel-R. Weber**, Lausanne; collaborateurs: **Pierre Gurtner**, **Alfred Nounké Mbassi**

Extrait du rapport du jury

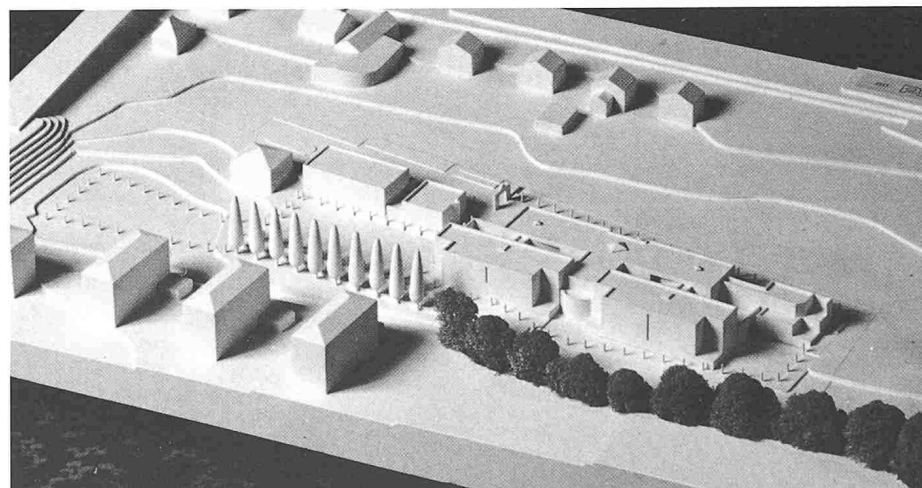
Le projet, composé de multiples éléments habilement imbriqués, occupe l'ensemble du terrain à l'exception de la zone ouest. La faible hauteur des constructions, la grande diversité des volumes et l'intégration de l'enceinte aux bâtiments, assurent une relation harmonieuse avec son environnement. Toute l'organisation s'articule en deux parties principales, l'une autour d'un patio central regroupant les secteurs communs, l'autre, cruciforme, consacrée aux unités cellulaires. Le jury relève la maîtrise de composition, la rigueur et la diversité des espaces extérieurs et intérieurs et l'animation des dégagements intérieurs. La construction est complexe mais pourrait se résoudre sans trop de difficultés.



7e prix (5000 Fr.): **Suter & Suter SA**, Lausanne; **R. Braune**, **A. Reda**

Extrait du rapport du jury

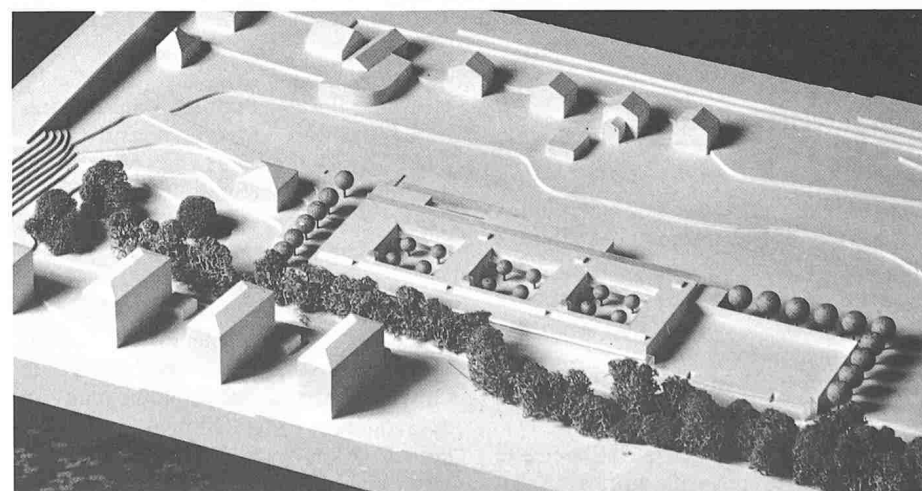
La disposition de l'ensemble dans le terrain est bonne. Le rapport avec le voisinage est relativement favorable avec les unités groupées à l'est du terrain, mais la position de l'ensemble des cellules en façade sud risque d'entraîner des relations peu souhaitables avec l'extérieur. L'organisation des secteurs est claire. En revanche, les cellules s'ouvrent vers le sud, mais sans dégagement suffisant vis-à-vis de l'enceinte. La composition des unités assure une bonne souplesse d'adaptation. Malgré une composition axiale, l'architecture des bâtiments évite toute monumentalité et conserve une échelle agréable, assortie d'un caractère introverti pour les zones communes et extraverti pour les cellules. Le système constructif est simple et la 2e étape se réalise de manière indépendante.



Achat (4000 Fr.): **Mario Bevilacqua** et **Hansjörg Zentren**, Lausanne

Extrait du rapport du jury

Bien que le bâtiment soit de faible hauteur, son rapport avec le voisinage est rendu austère par le caractère linéaire et rébarbatif de la façade sud. Le projet est clairement réparti en quatre unités autour de trois patios, ce qui entraîne une bonne organisation générale des secteurs, dont une majorité de locaux s'ouvre largement sur les patios. Les dégagements sont rendus intéressants par les vues sur les patios et l'apport de lumière zénithale. Les cellules, bien que favorablement orientées, sont difficilement acceptables par leur exiguïté. La distribution des masses autour de trois patios généreux reste un peu trop schématique. Ce projet représente une tentative intéressante de résoudre les activités communes de manière introvertie et d'orienter les cellules vers l'extérieur.





Piranèse: tiré de «*Carceri d'invenzione*».

L'architecture carcérale

On sait que, parmi les lieux communs utilisés par les profanes pour «qualifier» une architecture, on trouve: la caserne, la verrue, le carton à chaussures, la boîte à sardines et, bien entendu, la prison. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive, mais il serait intéressant de la dresser un jour!

L'un des premiers auteurs à publier une étude complète consacrée aux prisons fut

Giovanni Battista Piranesi – appelé Piranèse en français – fils d'un maçon italien, né à Mogliano près de Mestre, le 4 octobre 1720. L'actualité de Piranèse est incontestable, preuves en soient les importantes expositions qui lui ont été consacrées tant en Europe qu'aux Etats-Unis depuis une vingtaine d'années; classé aux côtés de Blake, Füssli et Goya, on saluait en lui «le premier grand artiste du romantisme», appellation que ne désavouèrent ni De Quincey, ni Baudelaire. Ce n'est pas le lieu ici d'analyser de façon approfondie le rôle immense joué

par Piranèse en transformant l'idée même de l'Antiquité; la conception qu'il en avait séduisit ses contemporains de toute l'Europe, mais l'œuvre gravée nous touche tout autant, par une technique brillante et une expression d'une force prodigieuse.

En 1745 fut publiée une première série des «*Carceri*», qu «*Prisons*» piranésiennes; une deuxième version fut proposée en 1760. Les «*Carceri*» sont pour l'essentiel des «*capricci*», jeux de l'imagination à la façon de Tiepolo, croquis de caractère expérimental d'une architecture,



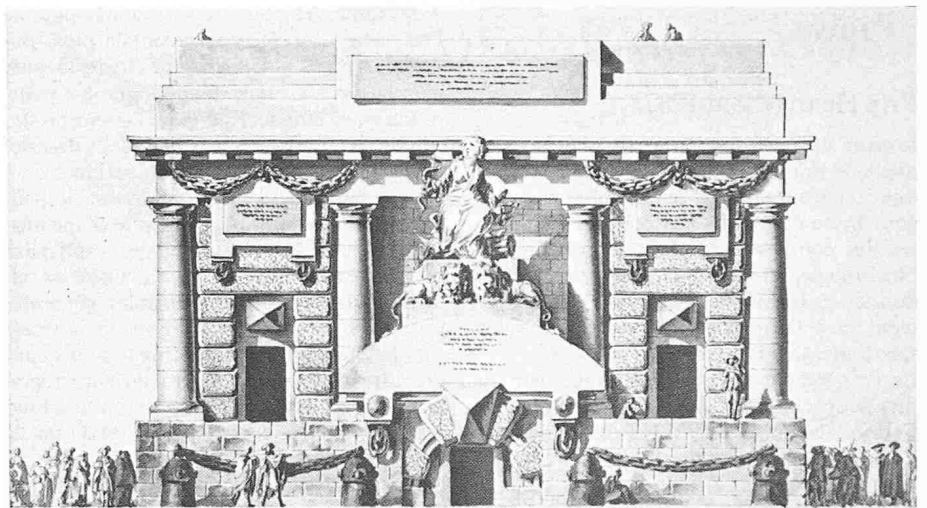
Prison de Newgate, à Londres.

défi lancé alors aux mécènes autant qu'aux architectes romains.

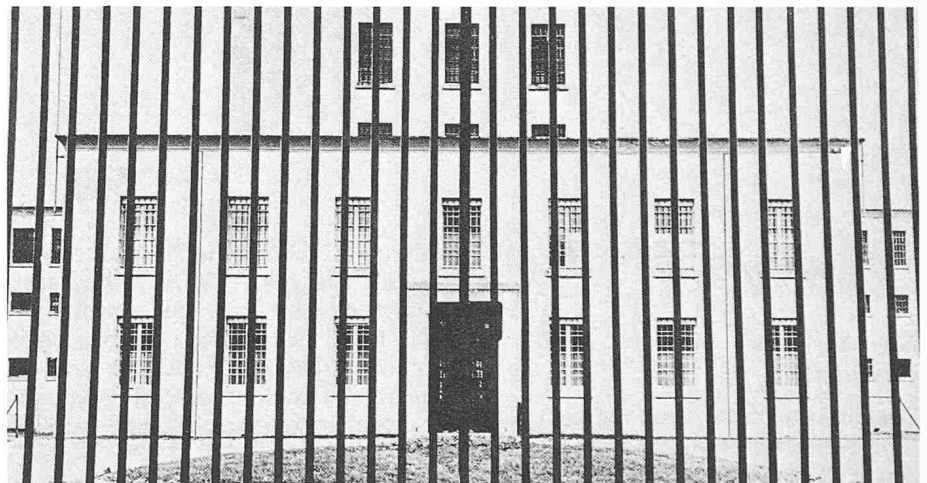
On peut se risquer à dire que l'influence de Piranèse fut déterminante sur «l'architecture parlante» de Boullée et de Ledoux; dès 1770, le dessinateur français Jean-Charles Delafosse reprit plusieurs éléments des «Carceri» pour sa façade idéale de prison; de même, l'architecte anglais George Dance le Jeune s'inspira des mêmes planches pour la construction de la prison de Newgate à Londres, quand bien même on doit constater qu'à la rhétorique allégorique du projet de Delafosse a fait place la sobriété de Newgate. Le XIX^e siècle vit la construction de nombreux établissements pénitentiaires panoptiques. Au début du XX^e siècle, basé sur le même principe de plan, le pénitencier de Regensdorf, construit entre 1899 et 1901, était considéré comme un modèle du genre; il était initialement destiné à recevoir 306 prisonniers, et avait coûté 2 millions de l'époque.

Le pénitencier de Bochuz, construit en 1930, était destiné à remplacer celui de

Le pénitencier modèle de Regensdorf (1899-1901).



Projet de Delafosse pour une façade de prison.



Le pénitencier de Bochuz (1930).

Béthusy, achevé en 1826 sur l'emplacement de l'actuel collège classique cantonal, et qui pouvait accueillir 104 détenus, hommes et femmes. La colonie d'Orbe a été créée à la fin du XIX^e siècle pour des prisonniers non dangereux, et qui devaient travailler à l'assèchement de la plaine de l'Orbe et de celle de la Broye; certains prisonniers contribuèrent même

à la construction de la route du col du Pilon! En 1932, on construisit les Prés-Neufs, initialement conçu comme asile pour buveurs, et où les prisonniers travaillent maintenant en milieu ouvert. La maison d'arrêts et de préventive de Lonay inaugure, en quelque sorte, la troisième génération de bâtiments pénitentiaires vaudois.

F. N.

La prison de la Santé, à Paris (1864).

